

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL
MUNICIPAL EN DATE DU 05 JUIN 2026**

Par convocations individuelles expédiées le 29 mai 2026, le Conseil Municipal de Vendat s'est réuni, en séance ordinaire, le **05 juin 2026 à 20 heures**, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc GERMANANGUE, Maire.

Etaient présents :

Tous les conseillers municipaux sauf :

- Madame Hélène DABRIGEON (procuration à Madame Sandrine DUCHON)
- Monsieur Bertrand HAPPE (procuration à Monsieur Gilles ETIENNE-MESMIN)
- Monsieur Baptiste LABONNE (procuration à Monsieur Valentin CHOMET)
- Monsieur David RAYMOND (procuration à Monsieur Gilbert GOUTTEBEL)
- Monsieur JANIN Jean-François

Secrétaire de séance : Monsieur Olivier CHARY

=====

Monsieur Le Maire ouvre la séance et demande à l'assemblée de se prononcer sur le procès-verbal de la séance du 20 mai 2026.

Après mise aux voix, le document est approuvé à l'unanimité.

Avant d'aborder l'ordre du jour, il est annoncé qu'une délibération sera ajoutée concernant l'éclairage public cheminement piéton par le SDE 03.

L'ordre du jour est ensuite abordé :

- Désignation des délégués sénatoriaux et suppléants

I – Désignation des délégués sénatoriaux et suppléants :

Monsieur Jean-Marc GERMANANGUE, Maire, explique que le Conseil Municipal doit élire simultanément cinq délégués titulaires et trois suppléants parmi ses membres sur une même liste avec alternance de candidat de chaque sexe suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel.

Après avoir constitué le bureau électoral comprenant :

- Les deux membres du Conseil Municipal les plus âgés : Madame Aline BAURY et Madame Françoise MICHELET.
- Les deux membres du Conseil Municipal les plus jeunes : Madame Justine MARTINET et Monsieur Valentin CHOMET.

Une liste de candidat est constituée :

Titulaires :

- Monsieur Laurent VALLAS
- Madame Hélène DABRIGEON
- Monsieur Olivier CHARY
- Madame Sandrine DUCHON
- Monsieur Valentin CHOMET

Suppléants :

- Monsieur David RAYMOND
- Madame Aline BAURY
- Monsieur Gilles ETIENNE-MESMIN

À l'issue du vote, le dépouillement donne les résultats suivants :

- Nombre de votants : 18
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Nombre de suffrages déclarés blancs : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 17

Sont donc élus à la majorité :

Titulaires :

- Monsieur Laurent VALLAS
- Madame Hélène DABRIGEON
- Monsieur Olivier CHARY
- Madame Sandrine DUCHON
- Monsieur Valentin CHOMET

Suppléants :

- Monsieur David RAYMOND
- Madame Aline BAURY
- Monsieur Gilles ETIENNE-MESMIN

II – SDE 03 – Eclairage public cheminement piétons suite création d'un chemin à l'école maternelle :

Monsieur Le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'il y a lieu de prévoir l'éclairage public pour le cheminement piétons suite à la création d'un chemin à l'école maternelle.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les travaux précités d'un montant de 7 475 € (financement SDE 03 1 869€ - part communale 5 606€).

X – Questions diverses :

Madame Salima GUYON psychanalyste à Vendat, qui loue un local au bâtiment de santé souhaiterait partager son cabinet avec un confrère, Monsieur Jérôme MEUNIER, qui pratique l'art-thérapie. Cette dernière a formulé sa demande par mail auprès de Monsieur Le Maire.

Dans l'idée, ce dernier n'est pas contre. Il va rencontrer son confrère le mercredi 24 juin à 9h.

Il faudra également consulter le bail pour voir si cela est possible.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.